

MM. Cazeneuve et Le Foll, je vous alerte sur les risques sanitaires de la Fête de l'Aïd



Dr **Alain** de **Peretti,**
vétérinaire

Président de « **Vigilance**
Halal »

BP 40002, 33490 St Pierre

d'Aurillac

contact@vigilancehallal.com

Le 4 Septembre 2014

A MM. les ministres de l'Interieur et de l'Agriculture

Monsieur le ministre

A l'approche de la fête musulmane de l'Aïd, vous avez comme vos prédécesseurs pris une directive (INT K 1418924C du 13 Août 2014) aux fins d'organiser l'abattage en masse auquel elle donne lieu trois jours durant.

Arguant du « *profond attachement des musulmans à l'accomplissement de ce rite* » les pouvoirs publics autorisent en effet depuis des années la création d'une cinquantaine d'abattoirs temporaires où les bêtes sont égorgées par dérogation sans étourdissement préalable afin de supplémenter les abattoirs pérennes qui y procèdent déjà.

Cette facilité accordée en dérogation à toutes les règles et censée mettre fin à l'abattage sauvage « dans les baignoires » n'a en fait pas fait cesser ces pratiques (au moins 20% des abattages selon l'OABA)

D'aucuns se réjouiront sans doute de la sollicitude ainsi manifestée par la République pour le fait religieux. Toutefois, je crois devoir porter à votre connaissance qu'il s'agit tout au plus ici d'une pratique archaïque sans vrai fondement religieux. Démonstration en est faite dans l'avis officiel dont je me permets de vous adresser la copie, rendu par le professeur de droit Sami Aldeeb au gouvernement helvétique à un moment où celui-ci envisageait l'éventualité de revenir sur l'interdiction qui en est faite en Suisse. Suite à quoi les autorités helvétiques réputées pour leur sérieux, ont estimé qu'il n'y avait pas de raison valable de modifier la législation en vigueur.

Je souhaite également attirer votre attention sur le problème posé par les MRC (Materiaux à Risques Spécifiés) et leur devenir dans le cadre de cette « coutume ». Sachant que les ovins et caprins ne sont soumis à aucun dépistage, sachant que la tremblante du mouton est très répandue, sachant enfin que

les prions sont un risque environnemental extraordinaire du fait de leur persistance dans le milieu extérieur (au moins 70 ans...) les services de l'Etat prennent là un risque important. En effet les consommateurs culturels repartent chez eux avec la carcasse et doivent procéder à la « démedullation », opération générant des risques importants de contamination à l'occasion de microcoupures ou de projection dans les yeux, et se pose le problème de l'élimination des déchets issus de cette opération qui doivent légalement être incinérés.

Enfin, les abattoirs même temporaires, sont des établissements classés et ils ne sont en aucun cas susceptibles de traiter correctement les effluents, ils surchargent des services d'inspection déjà au bord de la rupture en temps normal (rapport de la Cour des Comptes Février 2014)

Tous ces éléments devraient nous amener à une réflexion d'ensemble et à une « pédagogie » ferme en direction des populations concernées, car il est quasi impossible de faire coïncider ces pratiques avec une société comme la nôtre. C'est d'ailleurs ce que pense quelqu'un comme Tarik Ramadan qui préconise de remplacer ce «sacrifice» par un don et parle même de «sclérose de la pensée musulmane ».

Je vous prie, monsieur le Ministre, de bien vouloir accepter l'expression de ma haute considération.

Alain de Peretti